

Objectif -10% de prélèvements d'eau sur les territoires (AMORCE)

COLLECTIVITES, GESTION DE LA RESSOURCE

2024 | NOTICE, OUVRAGE

Contexte

Dans le cadre du plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau (« Plan eau »), l'État s'est donné pour objectif la réduction de 10 % d'eau prélevée d'ici 2030. L'axe 1 du Plan est orienté vers la sobriété des usages pour tous les acteurs. L'association AMORCE (réseau français d'information, de partage d'expériences et d'accompagnement des collectivités et acteurs locaux) s'est saisie de ce sujet et a produit, en partenariat avec 70 collectivités territoriales, un livret mettant en avant des solutions pragmatiques.

Résumé

Ce document, à destination principalement des collectivités territoriales, présente une synthèse non exhaustive de dix mesures de réduction de l'usage des eaux. Chacune de ces mesures propose une **action d'urgence** permettant de répondre rapidement aux conséquences du réchauffement climatique. Elle est complétée par une **action de moyen terme** contribuant à la réduction de 10 % d'eau prélevée d'ici 2030.

Ces actions sont accompagnées de **32 retours d'expériences**, répartis sur tout le territoire national, qui témoignent du caractère opérationnel de ces 10 mesures. Les thèmes abordés sont multiples et balayent un grand nombre de problématiques que les collectivités peuvent rencontrer :

- Mesure 1 : suivre les prélèvements
- Mesure 2 : performance des réseaux d'eau potable
- Mesure 3 : usages domestiques
- Mesure 4 : bâtiments publics
- Mesure 5 : arrosage des espaces verts
- Mesure 6 : recours aux eaux non conventionnelles (ENC)
- Mesure 7 : tarification incitative
- Mesure 8 : usages industriels
- Mesure 9 : usages agricoles
- Mesure 10 : gestion intégrée des eaux pluviales

AMORCE SÉCHERESSE DECRET ENERGIE EAU		
QUELLES SOBRIÉTÉS DES USAGES DE L'EAU ? COMMENT PRÉSERVER LA RESSOURCE ?		
10 MESURES IMMÉDIATES ET ACTIONS MOYEN TERME APPLICABLES DANS NOS COLLECTIVITÉS		SUIVRE LES PRÉLÈVEMENTS 1 Immédiate : Identifier les consommateurs et prélèvements particuliers du territoire Moyen terme : Modélisation de la ressource et alternatives des usages collectifs
USAGES DOMESTIQUES 2 Immédiate : Distribution de kits d'économie d'eau accompagnée d'une sensibilisation Moyen terme : Audit des usages collectifs (une distribution de compteurs, des gants)	BÂTIMENTS PUBLICS 3 Immédiate : Etablir un bilan des consommations des usages publics Moyen terme : Contrats avec des prestataires de Bâtiments, Equipements, EDC	GESTION EAUX PLOUVIALES 4 Immédiate : Distribution de cures de récupération d'eau de pluie aux usagers Moyen terme : Mise en place de dispositifs de collecte et de stockage
ARROSAGE ESPACES VERTS 5 Immédiate : Mise en place de dispositifs optimisés (gouttes / programmation) Moyen terme : Faire évoluer vers des variétés moins consommatrices d'eau	REUSE EAUX NON CONVENTIONNELLES 6 Immédiate : Lancer une étude d'opportunité de réhabilitation ENC sur multi-usages Moyen terme : ENC pour arrosage, usage viticole & autres usages	TARIFICATION INCITATIVE 7 Immédiate : Tester les seuils d'alerte de surconsommation pour sensibiliser Moyen terme : Distribuer une tarification sociale et environnementale de l'eau
USAGES INDUSTRIELS 8 Immédiate : Réunir les entreprises pour partager les démarches déjà réalisées Moyen terme : Appuyer les entreprises pour la réduction des consommations & la REUSE	USAGES AGRICOLES 9 Immédiate : Un bilan partagé de la sécheresse Moyen terme : Favoriser amontement des techniques agricoles avec retour du sol des terres de 100%	DIVERSIFIER RESSOURCES 10 Immédiate : Communiquer sur le statut des réseaux des réserves Moyen terme : Favoriser l'accès à l'eau de pluie d'eau et assainissement des eaux conventionnelles
ACTIONS ISSUES DES 70 PROPOSITIONS DES 80 COLLECTIVITÉS AYANT PARTICIPÉ AU GROUPE DE TRAVAIL AMORCE DU 30 SEPTEMBRE 2022		

Sommaire

- **Avant-propos**
- **Infographie** « Plan sobriété eau collectivités »
- **Mesure 1** : suivre les prélèvements
- **Mesure 2** : performance des réseaux d'eau potable
- **Mesure 3** : usages domestiques
- **Mesure 4** : bâtiments publics
- **Mesure 5** : arrosage des espaces verts
- **Mesure 6** : recours aux eaux non conventionnelles (ENC)
- **Mesure 7** : tarification incitative
- **Mesure 8** : usages industriels
- **Mesure 9** : usages agricoles
- **Mesure 10** : gestion intégrée des eaux pluviales

Date de parution

Mai 2023

Auteur

AMORCE

Contact

Claire Forite
cforite@amorce.asso.fr

Lien

[Livret 10 mesures de court et moyen terme applicables dans les collectivités](#)

Dernière modification le 02/05/2024

Ce document a été réalisé avec l'aide financière de :